



Déclaration liminaire au Comité Territorial de Suivi de la DRAJES 974

Mardi 9 novembre 2021

La FSU a réceptionné vendredi 5 novembre l'invitation et les documents attachés pour un CTS le 9 novembre. Vous nous présentez toutes vos excuses pour les délais de transmission ?! Non madame la Rectrice, tout cela est bien trop facile.

A la simple lecture du compte rendu et de vos propos introductifs tenus lors du premier et unique CTS du 20 mai 2021, la réalité saute aux yeux : absence de calendrier des CT, deux CT cette année civile (au lieu de quatre), climat social serein puisque inexistant et une DRAJES éloignée à plus d'un égard, missions d'appui et process RH bafoués, etc. Sans parler d'une certaine absence d'exhaustivité des échanges tenus. Six mois se sont écoulés depuis l'installation du CTS DRAJES au mois de mai, six mois sans dialogue, six mois de galère, six mois d'abandon, six mois de trop !

Comme nous l'avons déjà fait remarquer lors du premier et unique Comité Territorial de Suivi (CTS) DRAJES du 20 mai 2021, nous rappelons que nous regrettons que les invitations soient envoyées aussi tardivement sans consultation préalable, au mépris de nos organisations de travail respectives, au mépris d'un dialogue constructif. Huit jours lors du 1er CT, quatre jours avant pour celui-ci...

L'ordre du jour est imposé alors que nous avons fait remarquer qu'il serait opportun d'une consultation préalable en cette première année d'existence de la DRAJES.

Aussi, la FSU décide de reprendre les points abordés lors du 1er CTS et d'y ajouter un point sur le Document Stratégique Régional :

1. Modalités d'application du règlement intérieur du rectorat aux agents de la DRAJES

Force est de constater, que nous n'avons pas été entendu ou que votre communication en interne de vos services est toujours aussi défailante. En septembre, les agents de la DRAJES se sont vus créditer leurs jours de congés pour l'année scolaire en cours, 46 jours MOINS 9 JOURS !!! Et oui Madame la Rectrice, une fois encore nous avons été débités des jours de fermeture du rectorat de décembre alors même que la DRAJES ne ferme pas ses portes et assure une continuité dans l'exercice de ses missions de service public. Que d'énergie dépensée à faire rétablir les choses et nos droits par manque de communication ou de considération...

En parlant de continuité, alors même que vous nous aviez assuré qu'il ne fallait pas s'inquiéter de la fermeture annuelle du rectorat en juillet/août, force est de constater que malgré nos avertissements AUCUNE CONTINUITE des missions d'appui n'a été opérée ! Nous avons été privés de courrier, d'appui informatique, de logistique. Madame la Rectrice, ou sont les deux ETP récupérés en douce dans notre plafond d'emploi DRAJES, sur lequel le DRAJES n'a aucune autorité hiérarchique ou fonctionnelle car « mutualisés » ?!

2. Migration des outils SI et bureautique

Ah ces fameux tickets... ! Nous noterons la présence une demi-journée par semaine d'un informaticien dans nos locaux. Sans information sur sa présence, difficile de le solliciter. Notons que nous demandons toujours une présence a minima 3 à 4 demi-journées.

3. Campagne RH en cours
4. Campagnes des entretiens professionnels
5. Campagne listes d'aptitude et tableau d'avancement

Sur ces points, AUCUNE information individuelle sur les avancements ou bonification d'ancienneté. La FSU demande à ce qu'un point individuel soit fait auprès de chaque agent concerné. La DRH au niveau central nous renvoie vers vous, faites votre travail. L'occasion aussi pour vos services d'appréhender nos statuts, nos corps.

6. Démarche en cours concernant la sécurité du site de la DRAJES

Il n'est jamais trop tard. La révision et le contrôle technique des véhicules ont été faits, un minimum réclamé pour que la sécurité des agents soit assurée.

Il aura fallu attendre 10 mois pour qu'un registre de santé et de sécurité au travail et le registre de signalement des dangers graves et imminents soient mis à la disposition de l'ensemble des agents de la DRAJES.

Madame la Rectrice, vos services ont visiblement un problème avec les délais et le temps.

Nous serions en tant qu'administration régulièrement mis en cause (contentieux, recours,...) si dans le cadre de nos activités JS notamment régaliennes (protection du public avec enquêtes et mesures de police administrative) mais aussi dans la clôture des budgets (BOP, Appels à projets, ...) si nous ne respectons pas les délais et si nous ne faisons pas preuve de réactivité.

Mais c'est vrai, la FSU n'a pas oublié les paroles de Madame Clément : la DRAJES doit comprendre que ses priorités n'en sont plus et qu'elle doit se plier aux priorités du rectorat...Navrant ! Doit-on en venir à donner cette explication aux victimes, usagers ou partenaires ?

7. Document Stratégique Régional

La FSU ne reviendra pas sur le contexte de l'écriture du Document Stratégique Régional de la DRAJES 974 (vacances scolaires, temps contraint) et encore moins sa forme imposée au niveau national, une forme imbuvable, non adaptée au contexte particulier de la DRAJES 974 qui, rappelons-le, exerce à la fois des missions d'échelon régional ET départemental.

Le SNEP-FSU tient à rappeler ici que, dans le périmètre du ministère des sports, le premier risque professionnel est constitué par le sous-effectif chronique que subissent les services, les établissements et les équipes techniques placées auprès des fédérations. Ce risque s'exprimant en burn-out et en dépression pour de plus en plus d'agent.es.

Ce DSR ne peut faire l'impasse sur la notion d'adéquation MOYENS-MISSIONS.

Nous avons pris l'habitude à Jeunesse et Sports de nous adapter, de nous battre pour notre intégration et notre positionnement au sein des différents ministères de rattachement. Madame la Rectrice, pour consolider notre installation et notre position dans son nouvel environnement institutionnel comme vous l'indiquez justement en propos introductifs du DRS, les efforts doivent être mutuels.

Enfin, la FSU n'hésitera pas à interpeller une nouvelle fois monsieur le Préfet de La Réunion sur ces dysfonctionnements (missions d'appui) ou simplement absence de réponses, absence de communication. Il est en effet inacceptable que votre désorganisation et lenteur, si ce n'est une absence totale de considération de nos champs d'expertise Jeunesse et Sports, mettent en péril nos missions relevant de l'autorité préfectorale.

Merci de votre attention.

F.S.U.